



Rapport de la 13^e réunion du Comité de pilotage des réseaux ruraux européens

Webinaire, 26 mai 2020

Accueil et introduction

9.15 – 10.00

Accueil et
introduction

Mario Milouchev,
DG AGRI

Les principaux objectifs de la 13^e réunion du Comité de pilotage (CP) des réseaux ruraux européens sont :

- faire le point sur l'état d'avancement de la réforme de la PAC et d'autres initiatives politiques communautaires pertinentes, et notamment sur les mesures en réponse à la COVID-19 pour le secteur agroalimentaire et les zones rurales ;
- discuter des activités récentes et à venir des réseaux ruraux européens ;
- échanger sur les propositions d'activités pour le PC REDR au cours de l'année à suivre ;
- formuler des propositions préliminaires en vue de la prochaine réunion du CP et de l'Assemblée des réseaux ruraux.

Le président ouvre la première réunion virtuelle du CP et salue les participants. Il souligne l'importance du fait que, même si la réunion a lieu dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, les réseaux ruraux et leurs parties prenantes ont pu trouver de nouveaux moyens efficaces pour poursuivre le travail en réseau, qui s'avère plus nécessaire que jamais.

Le président insiste aussi sur le fait que la Commission est déterminée à exploiter les réussites actuelles des réseaux ruraux et à assurer la continuité du soutien aux réseaux (indépendamment des dispositions transitoires). Ce point est important tant au niveau de l'UE que des EM afin d'accompagner la mise en œuvre totale des PDR 2014-2020 et, en particulier, d'aider à soutenir la préparation et le lancement des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC. Le travail en réseau peut aussi soutenir l'innovation et le partage des connaissances, ainsi que le nouveau modèle de mise en œuvre basé sur les performances.

En plus d'assurer la continuité du soutien des réseaux, la Commission explore actuellement comment assurer la continuité des structures de gouvernance correspondantes – comme l'Assemblée, ses deux sous-groupes (Innovation et LEADER) et le CP –, qui contribueront à orienter et à guider les activités des réseaux ruraux durant la période de transition. La Commission étudie activement les suggestions des précédentes réunions du CP, des sous-groupes et de l'Assemblée quant à la conception d'un cadre de gouvernance pour le futur réseau européen de la PAC.

Faisant référence à de récentes initiatives politiques de la Commission, le président souligne que la prochaine vision à long terme pour les zones rurales est particulièrement pertinente pour les acteurs du développement rural.

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

Mise à jour sur les activités de la Commission européenne
Silvia Michelini, DG AGRI

La communication sur cette vision à long terme sera préparée sous la direction du commissaire Wojciechowski, en collaboration avec la commissaire Ferreira. Des liens seront aussi établis avec des initiatives démographiques plus larges de la vice-présidente Šuica. La vision à long terme pour les zones rurales entend permettre aux régions rurales de déployer tout leur potentiel et les aider à relever les défis qui leur sont propres, du changement démographique à la connectivité, en passant par le risque de paupérisation et l'accès limité aux services. Le président insiste sur le fait que les zones rurales sont l'une des priorités de l'UE et que les communautés rurales ne sont pas laissées pour compte.

Le rôle des réseaux ruraux est important pour faire entendre la voix des régions rurales. La communication de la Commission sur la vision à long terme pour les zones rurales devrait être publiée l'année prochaine.

Les membres du CP sont ensuite invités à proposer d'autres sujets à ajouter à l'ordre du jour de cette réunion.

Silvia Michelini (directrice, DG AGRI) présente [l'état des lieux des initiatives de la Commission européenne](#) pertinentes pour les acteurs ruraux. Une séance de Q&R suit sa présentation. Dans son intervention, elle insiste tout particulièrement sur les actions en lien avec la COVID-19, comme les « voies réservées » (garantissant le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire), ainsi que l'introduction de mesures de marché et d'une aide au stockage privé en soutien aux producteurs ruraux. Une utilisation plus souple des instruments financiers permet de soutenir, à hauteur de 200 000 euros, les fonds de roulement des agriculteurs et des entreprises rurales via des prêts et des garanties. Des avances sur les paiements sont réalisées au titre des deux piliers. Elles peuvent s'élever à 85 % pour le développement rural. Les bénéficiaires commenceront à recevoir ces avances à partir de mi-octobre. Un cadre temporaire a été adopté pour les aides d'État : jusqu'à 100 000 euros pour les agriculteurs et jusqu'à 800 000 euros pour les entreprises de transformation et de commercialisation des produits alimentaires. Dans le cadre d'un assouplissement de la PAC, le délai de présentation des demandes de paiement a été prolongé et moins de contrôles sur place sont effectués.

La nouvelle mesure temporaire de développement rural propose une aide à la trésorerie aux entreprises rurales. Les EM peuvent offrir un soutien allant jusqu'à 5 000 euros par agriculteur et 50 000 euros par PME. Les EM bénéficient d'une certaine flexibilité pour définir les bénéficiaires et les groupes cibles.

Deux nouvelles initiatives du pacte vert sont aussi présentées aux membres du CP : la stratégie en faveur de la biodiversité et celle dite « De la ferme à la

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

table ». Le rôle clé de l'agriculture et du développement rural dans leur mise en œuvre est également explicité. La stratégie « De la ferme à la table » présente une approche holistique, qui combine production alimentaire durable, alimentation saine et réduction des empreintes environnementale et climatique, grâce à des objectifs ambitieux en matière de pesticides, d'engrais et de traitements antimicrobiens, ainsi qu'à l'augmentation de l'agriculture biologique. La stratégie « De la ferme à la table » et celle en faveur de la biodiversité peuvent permettre à l'UE de devenir un modèle à l'échelle mondiale et de collaborer avec des pays tiers et des organisations internationales en vue de promouvoir une transition mondiale. Il sera important de lier les deux stratégies aux plans stratégiques relevant de la PAC. Les réseaux ruraux joueront un rôle capital dans le transfert de connaissances au titre de ces initiatives.

Une consultation élargie des acteurs ruraux sera organisée en vue des prochaines étapes de la vision à long terme pour les zones rurales, le développement rural restera ainsi en tête des priorités. Le travail se poursuit aussi en ce qui concerne les plans stratégiques relevant de la PAC : des retours sont actuellement adressés aux EM. Une discussion est en cours avec le Parlement européen au sujet des propositions portant sur le règlement transitoire. Un accord est attendu d'ici la fin juin, en fonction des discussions sur le CFP.

Les membres du CP s'enquêtent de la nouvelle mesure temporaire du FEADER proposée par la Commission européenne pour aider les EM à faire face aux conséquences de la COVID-19. La proposition prévoit une certaine latitude en ce qui concerne les cibles et les degrés d'intervention, jusqu'aux niveaux maximums établis. Les EM qui disposent encore de fonds de développement rural peuvent décider des critères à utiliser pour la sélection des bénéficiaires, ciblant ainsi les secteurs et individus les plus affectés. Les EM devraient confirmer leur intention d'adopter cette nouvelle mesure à travers les dispositions des amendements à leur PDR.

Un état des lieux du cantonnement des fonds pour l'environnement est demandé. On confirme que le cantonnement des fonds du FEADER a été proposé par la Commission européenne et que les zones soumises à des contraintes naturelles ne sont pas incluses dans cette proposition.

En ce qui concerne la vision à long terme pour les zones rurales, la nécessité du soutien via le travail des RRN et du REDR a été réaffirmée. Le REDR et les RRN devraient fournir leurs contributions via les activités et échanges des réseaux, ainsi que via la consultation publique qui devrait être lancée sur la vision à long terme. Des consultations des parties prenantes seront organisées à l'aide d'un questionnaire public et un nouveau groupe thématique du REDR pourrait être dédié à la vision à long terme.

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

En réponse à une question sur l'implication des groupes de dialogue civil dans la consultation en cours, le président indique que des événements comme cette réunion et de futures réunions de gouvernance des réseaux ruraux européens offriront aux organisations de la société civile (y compris le groupe de dialogue civil pour le développement rural) des opportunités de contribuer au processus de définition d'une vision à long terme pour les zones rurales. Les consultations des parties prenantes et des réseaux sont prévues dans les mois à venir.

Activités récentes et prévues du réseau

10.00 – 10.40
 Activités récentes et prévues du réseau –
 Point de service PEI-AGRI et Mission d'appui à l'évaluation

Des présentations sont effectuées, portant sur les résultats de la 16^e réunion du [sous-groupe Innovation concernant la gouvernance du PEI](#), et les activités récentes et prévues du [Point de service PEI-AGRI](#) et de la [Mission d'appui à l'évaluation du REDR](#).

Une séance de Q&R suit ces présentations. Une question est posée sur le PEI-AGRI et la façon dont des initiatives de développement rural plus larges peuvent être intégrées à ses activités. Selon la réponse, le programme de travail du PEI-AGRI est basé sur des suggestions formulées par des membres du sous-groupe Innovation ou soumises via le site web du PEI-AGRI. Cette méthode garantit que le programme de travail du Point de service reflète les priorités des membres du réseau. Ce programme ne se limite pas à l'agriculture, il inclut par exemple aussi le soutien à l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

La proposition de la Commission européenne pour la prochaine période de programmation prévoit que le PEI-AGRI contribue aux neuf objectifs spécifiques de la PAC. Des groupes opérationnels se pencheront sur des projets innovants éligibles, qui contribueront à ces objectifs spécifiques.

Une question est posée sur le soutien au renforcement des capacités dans le cadre de l'évaluation LEADER. On confirme que l'évaluation LEADER continuera à faire partie des [activités](#) de la Mission d'appui à l'évaluation. La Mission d'appui indique que le soutien à l'évaluation ex-post devrait augmenter. Les contributions à LEADER sont aussi couvertes par les groupes thématiques [n° 4](#) et [n° 8](#) de la Mission d'appui à l'évaluation de cette année, et un [lien vers la vidéo](#) est fourni.

Activités du REDR mi-2020/mi-2021

11.10 – 12.10
 Activités récentes et prévues du réseau –

Des [propositions d'activités pour le PC REDR](#) sont formulées pour la période entre mi-2020 et mi-2021. Elles sont suivies par une présentation des [prochaines activités du REDR](#). Le feedback des membres du CP sur les présentations couvre les sujets ci-dessous.

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

Le partage des expériences des parties prenantes quant à la gestion de la pandémie est considéré comme utile tant au niveau de l'UE que des EM. Le rôle des GAL LEADER dans le soutien aux solutions communautaires est jugé bénéfique. La section du site web du REDR dédiée aux [« réponses rurales à la crise de la COVID-19 »](#) est considérée comme contribuant positivement à la sensibilisation.

Les membres du CP confirment leur intérêt pour le séminaire proposé sur les plans stratégiques relevant de la PAC. Le contenu du séminaire est encore à l'étude. Il reflètera les évolutions politiques pertinentes. Les sujets suggérés incluent : aider les EM à classer leurs besoins par ordre de priorité et à concevoir la logique d'intervention associée au nouveau modèle de mise en œuvre, ainsi qu'améliorer l'utilisation des outils de coûts simplifiés (OCS).

Les liens entre les RRN et les SCIA est soulevé, ce sujet sera abordé lors du séminaire du PEI sur les SCIA, reporté à septembre 2020.

Un nouvel outil pour le site web du REDR est annoncé. Il s'agit d'un portail de la « PAC post-2020 », actuellement en construction. Ce dernier comprendra des documents législatifs liés à la PAC et des présentations des EM concernant leurs progrès dans la programmation de la PAC post-2020. Le nouveau portail inclura également des ressources provenant d'une série de parties prenantes du FEADER, ainsi que des informations récentes sur le processus préparatoire de la PAC post-2020.

Les participants demandent plus de détails sur la manière dont la stratégie « De la ferme à la table » et celle en faveur de la biodiversité, récemment lancées, s'intégreront dans le processus de planification stratégique de la PAC. Le soutien à cette intégration pourrait faire partie du travail en cours du PC avec les EM.

Une question est soulevée à propos de la subsidiarité et des contributions de l'UE/des EM aux plans stratégiques relevant de la PAC. La subsidiarité restera un élément central, tout comme la nécessité de préserver la cohérence à travers des conditions équitables. Les réseaux ruraux sont considérés comme jouant un rôle bénéfique dans le partage des bonnes pratiques entre les EM. Le travail en réseau sera renforcé, tandis que moins d'informations et d'orientations émaneront de la CE. Davantage d'informations sur ce qui se passe dans les différents EM seront partagées.

En réponse à une question soulevée, la DG AGRI confirme qu'elle souhaite éviter toute interruption de l'activité des réseaux, au niveau de l'UE et des EM, durant la période de transition.

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

Les membres du CP sont encouragés à participer activement à la consultation publique de la Commission et au travail du REDR concernant la vision à long terme pour les zones rurales. Plus d'informations sur le processus d'élaboration de cette vision à long terme seront communiquées dès que les détails seront confirmés. Le travail sur les activités de consultation des parties prenantes devrait augmenter durant l'automne et l'hiver, tandis que les résultats devraient être communiqués au printemps 2021.

Le président confirme l'intention du REDR d'organiser une conférence publique de haut niveau sur la vision à long terme pour les zones rurales, présentant les résultats de la consultation publique, au début du printemps 2021.

Perspectives

12.10– 12.30
Perspectives
Mario Milouchev
DG AGRI

Les membres du CP sont invités à proposer des idées pour la prochaine réunion du CP, prévue le 8 octobre. Les résultats de cette réunion orienteront l'Assemblée annuelle prévue le 4 décembre. Parmi les sujets éventuels de la réunion d'octobre du CP, citons : les progrès et dispositions transitoires de la réforme de la PAC, et les dispositions futures pour la gouvernance des réseaux ruraux.

Les membres du CP n'ont pas soulevé d'autres sujets et se réjouissent de la réussite de cette première réunion virtuelle du CP. Ils estiment que le temps gagné et les déplacements évités sont importants et encouragent les réseaux à utiliser davantage d'outils de réseautage intelligents et sobres en carbone pour les prochains événements, ce qui pourrait faciliter la participation de certaines parties prenantes, qui est actuellement soumise au principe de rotation.

Dans ses remarques de clôture, le président invite les membres du CP à envoyer leurs commentaires sur les activités du PTA proposées par le Point de contact du REDR dans les 10 jours. Il précise que de nombreuses tâches attendent encore les réseaux ruraux. Leur succès dépendra de l'implication des EM et les réseaux ruraux resteront un outil essentiel pour l'avenir de la PAC. Il propose de discuter du sujet de la gouvernance lors de la prochaine réunion du CP et à l'Assemblée des RR.

Remarque : les présentations et les résumés des événements peuvent être consultés et téléchargés directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet.